- Télétransmis en Préfecture le :
- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : 07 AVR. 2025

Feuillet N° 52

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 7/04/2025 **N°** D 2025-26

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : **Autorisation d'occupation de la parcelle cadastrée AN 169 à l'aérodrome d'Arbent à l'occasion des journées interclub de l'association Aéro Modèle Club d'Arbent, les 19 et 20 Juillet 2025.**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Est acceptée la convention d'occupation entre Haut-Bugey Agglomération, 57 rue René Nicod 01117 OYONNAX CEDEX, et l'association Aéro Modèle Club d'Arbent, complexe sportif Maurice Nicod 01100 Arbent, pour organiser les journées interclub d'aéromodélisme les 19 et 20 Juillet 2025, sur la parcelle cadastrée AN 169 à Arbent.

Article 2 : La présente autorisation est donnée à titre gratuit.

Article 3: Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT